

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille dix sept, le six novembre**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 31 octobre 2017.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - Mme Maryvonne BOILEAU - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN - Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Sonia YASSIA - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Anouche AGOBIAN - M. Paul BRON - M. Georges BURBA - M. Patrice VOIR - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT - M. Vincent BARBIER - Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - M. Alain BREUIL

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Corinne BERNARD donne pouvoir à M. Fabien MALBET  
M. Sadok BOUZAIENE donne pouvoir à M. Jérôme SOLDEVILLE  
Mme Marina GIROD DE L'AIN donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS  
Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à M. Antoine BACK  
M. Olivier BERTRAND donne pouvoir à M. Pierre MERIAUX  
Mme Marie-Madeleine BOUILLON donne pouvoir à Mme Kheira CAPDEPON  
Mme Sarah BOUKAALA donne pouvoir à M. Patrice VOIR  
Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à M. Paul BRON  
M. Richard CAZENAVE donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER  
Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY  
Mme Mireille D'ORNANO donne pouvoir à M. Alain BREUIL

Secrétaire de séance : Mme Catherine RAKOSE

D20171106\_32 - Convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association Les Passeurs.

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2017

**32-( 2658). LOCAUX ASSOCIATIFS : Convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association Les Passeurs.**

**Monsieur Alain DENOYELLE et Monsieur Vincent FRISTOT exposent,**

Mesdames, Messieurs,

La ville de Grenoble et le CCAS souhaitent soutenir des projets sociaux et associatifs qui favorisent l'utilisation des locaux publics inutilisés.

L'objet de cette mise à disposition est de mener un projet innovant et expérimental d'occupation et d'aménagement temporaire de bâtiments momentanément vacants en partenariat avec les associations et les collectifs.

Il s'agit également de prévenir les occupations des locaux sans droit ni titre et de régulariser les situations avant qu'ils soient occupés illégalement.

Créée le 8 janvier 2016, l'association Les Passeurs a pour but d'investir des lieux sur des temporalités éphémères et de développer des formes d'occupation autres dans les espaces vacants de la Ville avec les moyens dont elle dispose.

Pour permettre à l'association Les Passeurs de mener ses activités, il est proposé de mettre gratuitement à sa disposition les locaux situés 15 rue des Tournelles à Grenoble, d'une superficie totale de 70 m2.

La présente convention (Annexe 1) vise à préciser les conditions de cette mise à disposition.

La mise à disposition prendra effet à la date de la signature de la convention, pour une durée d'un an. L'Association ou la Ville pourra y mettre fin à tout moment, en respectant un préavis de six mois.

Dans la mesure où ce local, mis à disposition de l'association Les Passeurs, a été acquis dans le cadre d'une future opération d'aménagement dont l'échéance n'est pas connue à ce jour, la mise à disposition précaire cessera de plein droit sans aucune indemnité ni engagement de relogement en fonction du projet d'aménagement qui sera décidé par la Ville.

Ce dossier a été examiné par la :

Commission Ville Durable du jeudi 26 octobre 2017

Commission Ville Solidaire et Citoyenne du mardi 24 octobre 2017

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux ci-annexée ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Conclusions adoptées :

Adoptée

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

L'Adjoint Délégué,

M. Alain DENOYELLE

Affichée le : 9 novembre 2017